

«Maintenant, il est à sa juste place» : pourquoi donner un nom à son bébé mort-né est si important pour certains parents

Par Jeanne Sénéchal

Publié hier à 07:49,

Mis à jour il y a 9 heures



Depuis lundi 6 décembre 2021, les enfants mort-nés peuvent bénéficier d'un nom de famille. *Adobe Stock.*

TÉMOIGNAGES - Une loi autorise désormais les parents de bébés morts *in utero* à donner un nom de famille à leur enfant. Le texte étant à portée rétroactive, de nombreux parents comptent se rendre à la mairie, parfois 30 ans après la perte d'un enfant, pour modifier l'acte dressé.

Le week-end dernier, alors que les fêtes de fin d'année approchent à grands pas, Cindy prépare le traditionnel sapin de Noël avec son fils Aaron et sa fille Mayane. Parmi les décorations, sont déposées comme chaque année quatre boules qui ont

une signification particulière aux yeux de la famille : il y en a une par enfant. Car entre Aaron et Mayane, en 2016 et 2017, Cindy a perdu deux bébés : Mahé, un petit garçon, à huit mois de grossesse, et Théa, une petite fille, à terme.

Ses deux enfants sont morts *in utero*, c'est-à-dire dans le ventre de la mère. Mahé souffrait d'une grosse hernie diaphragmatique et de trisomie 9, une maladie rare - seulement trente cas ont été répertoriés dans le monde. Alors qu'elle était enceinte de plus de huit mois, les parents ont dû se résoudre à procéder à une interruption médicale de grossesse (IMG). Cindy retombera enceinte, d'une petite fille. À trois jours du terme, Cindy sent son pied inerte. Une fois à la clinique, on lui apprend que son cœur ne bat plus. Après l'accouchement, on découvre que le cordon ombilical s'était entouré autour d'elle.

Donner un nom de famille, une réelle avancée dans le deuil périnatal

Comme Cindy, plus de 7000 familles en France sont touchées par ce drame chaque année. Dans le monde, l'OMS estime le nombre de bébés morts *in utero* à deux millions par an. La loi promulguée le 6 décembre dernier, autorisant les parents qui le souhaitent à donner leur nom de famille à leur enfant est une «*une superbe avancée*», se réjouit Cindy. La mesure étant rétroactive, elle compte se rendre à la mairie dès que celle-ci aura mis en place le dispositif, afin de donner son nom de famille à Mahé et à Théa.

Avant cela, il n'était pas possible de donner son nom de famille à son enfant s'il n'était pas né vivant et viable. Quelques mairies acceptaient toutefois de le faire, mais cela représente une minorité des cas. Depuis 2009, il était simplement possible de donner un prénom à son enfant, qui était inscrit sur le livret de famille à la case «*décès*». Or, pour Isabelle de Mézerac, présidente de l'association SPAMA, composée notamment de gynécologues obstétriciens et de sages-femmes, et dont l'une des missions est d'accompagner un deuil périnatal, l'acte de donner son nom à une grande importance dans le processus de deuil. À la fois pour inscrire le bébé dans une réalité familiale dans laquelle il a bien sa place, mais aussi car de nombreux pères souffrent de ne pas pouvoir transmettre leur nom de famille.

En effet, les femmes interrogées expliquent que leur mari vit la perte de l'enfant différemment. Selon elles, les pères restent souvent en retrait. Certains se disent : «*Notre femme est dans un tel état qu'on se doit d'être fort pour elle*», et la souffrance est telle qu'ils ont dû mal à faire une place à la leur. D'autres préfèrent passer

rapidement à autre chose, pour se protéger. *«Il y en a quelques-uns qui ne s'estiment pas papa tant qu'ils n'ont pas vu le bébé, alors que les mamans deviennent maman dès le premier jour de la grossesse»*, explique Nadia, l'une des femmes interviewées.

Donner sa juste place à chaque enfant

La publication de cette loi au Journal officiel a bouleversé Sandra, 35 ans : *«Lorsque j'ai vu que la loi avait été promulguée, je me suis effondrée. Tous mes enfants pourront enfin avoir le même nom de famille»*. Douze ans plus tôt, alors qu'elle est enceinte de six mois, elle perd son premier fils, Stan, à la suite d'un problème au col de l'utérus. Un an après le drame, elle se retrouve enceinte d'un petit garçon, Tayler, qui naîtra prématurément, lui aussi à six mois. Il décédera trois semaines plus tard.

Si la perte de ses deux premiers enfants a été une véritable épreuve pour Sandra et son mari, elle est aujourd'hui maman d'une petite fille de sept ans, Hélena, un *«bébé arc-en-ciel»* (surnom donné aux enfants qui viennent après un enfant mort-né). Pour elle, il était important qu'il n'y ait aucun tabou dans la famille : *«Je lui ai toujours expliqué qu'elle n'était pas mon premier enfant, qu'elle était née dans le même hôpital que ses frères»*.



Nous irons à la mairie tous ensemble, avec mon mari et ma fille, c'est important pour nous », continue-t-elle, avant d'ajouter, « Stan aura enfin sa juste place dans la famille.

Sandra, maman de trois enfants, dont le premier est mort in utero et le deuxième trois semaines après la naissance.

Sandra et son mari se réjouissent de pouvoir donner leur nom de famille à Stan. Ils préfèrent toutefois attendre le début 2022 pour prendre rendez-vous à la mairie. Avec l'approche de l'anniversaire du décès de son deuxième enfant et les fêtes de Noël, cette période est particulièrement difficile pour la famille. *«C'est là que l'on se rend compte des êtres qui nous manquent»*, confie-t-elle. Mais la pensée que d'ici février chacun de ses enfants aura le même nom de famille la réjouit : *«Nous irons à la mairie tous ensemble, avec mon mari et ma fille, c'est important pour nous. Stan aura enfin sa juste place dans la famille»*.

Symboliquement, *«que chaque enfant ait sa place est important»*, ajoute Isabelle de Mézerac. Cela permet à la fois de protéger les enfants qui arrivent après, qu'ils sachent qu'ils ne sont pas des *«enfants de remplacement»*, et de faciliter la prise de

parole : *« Il est important de montrer que cet enfant né mort n'a pas été oublié, qu'il a laissé sa trace dans la vie de la famille ».*



« Je ne sais pas où ma fille est allée, à ce moment-là on les jetait comme des déchets... Je n'ai ni photo, ni écrit »

Nadia, maman de quatre enfants dont un mort in utero.

Nadia fait partie des personnes que nous avons interrogées. Il y a trente ans, elle perdait sa petite fille à six mois de grossesse. À l'époque, l'enfant mort-né n'avait aucune place.

Elle se souvient *« l'avoir expulsée »* et après l'accouchement, demandé à la sage-femme de lui confirmer le sexe du bébé. La sage-femme lui répond : *« Ça ne sert à rien, il vaut mieux ne pas savoir, il vaut mieux ne pas la voir »*, avant de disparaître avec l'enfant. *« Je ne sais pas ce qu'ils ont fait de ma fille... À cette époque, on les considérait comme des déchets »*, peine-t-elle à raconter, encore déchirée.

Livret de famille *Stock adobe.*

Nadia a mis 20 ans à accepter de s'exprimer. Avant cela, elle n'en parlait même pas en famille, et ne se souvenait plus de la date d'accouchement ni même de l'année : «*Un jour, ça a explosé. J'ai osé demander mon dossier médical à l'hôpital où j'avais accouché*». Elle se considère comme «*parange*», qui signifie «*parent d'ange*», un mot qu'elle souhaite aujourd'hui insérer dans le dictionnaire, comme une grande partie des parents concernés par ce deuil encore tabou : «*Un enfant perd ses parents, il est orphelin. Une femme perd son mari, elle est veuve... Pour des parents qui perdent leur enfant, il n'y a pas de mot*». Nadia est en contact avec l'Académie française, et une pétition qui compte plus de 64.000 signatures circule sur la toile.

La loi promulguée la semaine dernière est pour elle une réelle reconnaissance. Elle pourra inscrire sa fille sur son livret de famille : «*Je n'ai qu'un certificat signifiant que ma grossesse s'est interrompue le 14/05/1991, qui n'est pas signé ni tamponné. Mais je me rendrai à la mairie avec mon dossier et je ferai tout pour ajouter ma fille*».

Avec son mari, ils avaient décidé de la nommer Anaïs. Toutefois, aujourd'hui, c'est le nom de sa troisième fille : «*C'est quelque chose que je ne recommande pas de faire dans mon livre, donner le prénom de son bébé mort-né à l'un de ses enfants. J'ai toujours dit à Anaïs qu'elle n'était pas là pour remplacer ce bébé*». Vingt ans après, quand elle a fini d'écrire son livre, elle a donc demandé à ses trois filles de réfléchir à un prénom qu'elles pourraient donner à leur sœur. Anaïs a choisi «*Sïana*», l'anagramme d'Anaïs.

Bibliographie

- *Le bonheur en partant a dit qu'il reviendrait*, par Cindy Bouquemont, 166 pages, 14€. Cindy offre également son livre en version ebook aux soignants qui accompagnent les parents endeuillés sur demande.
- *Être maman différemment ...*, par Sandra Simonin, *thebookedition.fr*, 184 pages, 15€.
- *Le Ventre Vide*, par Nadia Bergougnoux, publié aux éditions Nombre 7, 216 pages, 16€.

À VOIR AUSSI - Non Stop People - Beyoncé victime de fausses couches : ce que ces drames lui ont appris

